

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 DECEMBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-06-09- DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENT POUR L'ACHAT D'UNE EMPRISE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

DATE DE PUBLICATION : 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d'E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPAR, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGALT), Philippe HENNEBERT, François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Terres Toulaises a mis en place une stratégie foncière sur l'ensemble du Pôle Industriel Toul Europe visant à :

- densifier les dents creuses ;
- favoriser l'implantation d'activités conformes avec la vocation du site
- réduire les usages historiques d'habitat

La CC2T a récemment été informée de la revente d'un bien, propriété de la SCI du Loup, situé à l'entrée du pôle industriel dans lequel le futur exploitant souhaitait habiter.

Aujourd'hui, les dispositions du règlement d'urbanisme en vigueur n'interdisent pas les logements de gardien.

Par ailleurs, sur cet ensemble composé d'un terrain et de deux bâtiments tertiaires construits pendant la période d'occupation de la zone par l'armée américaine, des dispositions sont à prendre pour l'un des deux immeubles avec une opération de désamiantage et de démolition. La démolition d'un des immeubles contribuera à l'amélioration de l'entrée du pôle industriel, dans la continuité des travaux entrepris sur la requalification de Toul Europe depuis 2009.

Dans ces conditions, la CC2T est entrée en contact avec le gérant de la SCI du Loup pour indiquer qu'elle exercerait son droit de préemption à moins qu'un accord amiable ne soit trouvé pour revendre ce bien à l'intercommunalité.

La vente étant imminente, l'EPFL ne pouvait pas intervenir dans les délais négociés entre le propriétaire et la CC2T dans le cadre du contrat de mobilisation foncière qui les lie. La CC2T souhaite donc se porter directement acquéreur auprès de la SCI du Loup d'une emprise comprenant un terrain d'une surface de 5 256 m² cadastré AE 160 comprenant deux bâtiments d'une surface totale de 520 m² pour un montant de 203 000 € HT.

Vu l'avis du service des domaines du 14 octobre 2019 établissant une valeur vénale du bien à 201 000 € HT,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique du 04 novembre 2019,

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Donner son agrément pour l'achat d'un ensemble immobilier sur le Pôle Industriel Toul Europe dans les conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

